

# Accord Ministériel Télétravail

16 Juin 2022



## Oui ...Mais ... !

A la suite de l'accord Fonction Publique, signé par toutes les Fédérations de fonctionnaires, un cycle de négociations a été initié concernant sa déclinaison dans l'ensemble des services relevant de Bercy.

L'affaire a commencé avec un bémol majeur : lors de l'accord de méthode, une sorte de négociation préalable où il est question de méthode, comme son nom l'indique, et de sujets mis sur la table. Au cas d'espèce, c'est la question de l'indemnité liée au Télétravail, pour laquelle l'administration nous a immédiatement répondu « circulez, il n'y a rien à voir », ce qui aurait pu faire immédiatement cesser la discussion avant même qu'elle ait réellement commencé.

Néanmoins **Solidaires Finances** a fait le choix de l'entamer. Si nous n'abandonnons pas ce sujet, ceci montre au passage que le dogmatisme n'est pas toujours du côté où on veut l'imputer... Les questions de coût de la vie ou de prix de l'énergie démontrent que la position de fermeture de l'administration sur ce sujet précis ne sera pas tenable longtemps.

Pour **Solidaires Finances**, la question n'est pas de savoir si le télétravail est une bonne ou une mauvaise chose. C'est une réalité qu'il faut prendre en compte et qui correspond à une aspiration de bon nombre d'agent.e.s. L'enjeu, c'est la préservation des collectifs de travail. C'est pour cette raison que **Solidaires Finances** a participé à la négociation sur l'accord de télétravail ministériel.

Après une phase de travail assez intense, le « produit final » comporte un certain nombre d'avancées : cadre de mise en œuvre et réversibilité, renouvellement tacite, matériels et moyens mis à disposition, attribution d'un fonds spécifique, présomption d'imputabilité en cas d'incident...

Soulignons aussi que quelques passages plus « suspects », comme le devenir des locaux ou le télétravail obligatoire dans certaines circonstances ont pu être retirés au cours de ces travaux.

**Solidaires Finances** ne croit pas que cet accord et ses quelques pages constituent un chemin pavé de roses ni que la vie des télétravailleurs et télétravailleuses en sera transformée en un Eden.

Il reste le défi, aussi gigantesque que révélateur, de voir comment tout ceci sera transposé dans la réalité des quelque 130 000 agent.e.s que compte le Ministère. Car tout le monde est concerné par cette évolution du monde du travail, télétravailleur.se ou non. Le contenu de l'accord fait pièce à quelques dérapages qui surviennent dans la réalité, et c'est à l'administration d'y remédier. Nous y veillerons.

Pour l'ensemble de ces raisons, après consultation de nos structures internes, **Solidaires Finances** a donc décidé de signer cet accord.

En tant que première fédération du Ministère, nous savions que notre décision de signature pesait lourd dans la balance. Nous avons pris nos responsabilités au regard de ce que nous estimons correspondre au « mieux disant » pour les agent.e.s.

Ce paraphe n'est évidemment pas un blanc seing. Au contraire, c'est même plutôt le début de l'histoire ...

Cette signature constitue de notre part une pression mise sur le Ministère et les directions qui le composent, afin que cette évolution majeure qu'est le télétravail se passe le mieux possible. Sans vouloir se payer de mots pompeux, c'est une « signature d'ambition ». Reste à voir si, de l'autre côté, on est en capacité de relever ce défi.

